24 mai 2017

Analyse des retombées financières du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

Bonjour et bienvenue.

Aujourd'hui, j'ai remis au président un rapport qui analyse l'incidence du Plan pour des frais d'électricité équitables que propose l'Ontario, à la fois sur les consommateurs d'électricité et sur les finances de la province.

Le Plan proposé consiste en trois volets.

Primo, il prévoit une réduction de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée, ou TVH, pour alléger la facture des consommateurs d'électricité.

Secundo, il ferait désormais assumer par la province, et non par les consommateurs d'électricité, le coût des programmes d'aide aux frais d'électricité, comme le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité.

Tertio, le Plan prévoit reporter une portion des frais d'électricité, portion que les consommateurs devront alors rembourser dans 10 ans avec intérêts.

En tout, le Bureau de la responsabilité financière estime que le Plan pour des frais d'électricité équitables proposé coûtera 45 milliards de dollars à la province sur 29 ans et fera économiser 24 milliards aux usagers du réseau. Il se solderait donc par un coût net de 21 milliards de dollars pour la population de l'Ontario.

Selon ses projections, le Bureau prévoit que les frais d'électricité résultant du Plan seront inférieurs à ceux attendus avec le statu quo jusqu'en 2027. Les années suivantes cependant, la facture sera plus lourde qu'elle ne l'aurait autrement été.

À la lumière de son examen du Plan, le Bureau s'attend à ce que la facture d'électricité s'allège de 25 % d'ici juillet 2017. Cette diminution sera suivie de quatre années de croissance au taux de l'inflation, après quoi, à compter de 2021, la facture devrait s'alourdir de 6,8 % en moyenne chaque année jusqu'à la fin de 2027.

Après 2027, les frais d'électricité seront d'en moyenne 4 % plus élevés qu'ils ne l'auraient été sans le Plan pour des frais d'électricité équitables, et ce, malgré la réduction de la portion provinciale de la TVH toujours en vigueur.

Pour l'usager « moyen », cela signifie qu'une facture d'électricité mensuelle qui serait de 164 dollars sera réduite à 123 dollars sous l'effet du Plan pour des frais d'électricité équitables, ce qui représente une économie de 41 dollars par mois. Toutefois, d'ici 2028, la facture grimpera à 213 dollars par mois, puis dans les 18 années suivantes, s'ajouteront des frais supplémentaires d'environ 22 dollars pour le remboursement des 18 milliards en frais reportés, plus les 21 milliards de dollars d'intérêts.

Passons maintenant à quelques points sur divers éléments du Plan et leurs conséquences pour la province comme pour les consommateurs d'électricité.

D'abord, parlons du coût du Plan pour des frais d'électricité équitables. L'estimation du coût pour la province à laquelle arrive le Bureau de la responsabilité financière, soit 45 milliards de dollars, suppose que la province sera capable d'atteindre et de maintenir l'équilibre budgétaire pendant 29 années consécutives. Si elle faillit à produire un excédent budgétaire et doit financer sa part du Plan pour des frais d'électricité équitables en s'endettant, les coûts pourraient s'alourdir pour atteindre de 69 à 93 milliards de dollars, une somme plutôt énorme.

Ensuite, passons aux intérêts à payer par les usagers en raison du report d'une part des frais d'électricité. Au cours des dix prochaines années, plus de la moitié des économies des consommateurs d'électricité seront réalisées par le report d'une portion de 18 milliards de dollars de leurs frais. En 2028, les consommateurs devront commencer à rembourser ces 18 milliards, plus les intérêts qui, selon les estimations, s'élèveront à 21 milliards de dollars.

Le montant réel d'intérêts que les usagers devront payer dépendra des taux d'intérêt au cours des 29 prochaines années. Dans la structure de financement proposée par la province, cette dernière, ainsi qu'une nouvelle fiducie qui sera créée par Ontario Power Generation, emprunteront des fonds pour le compte des consommateurs d'électricité afin de ne pas perturber les paiements aux producteurs d'électricité. Le Bureau de la responsabilité financière suppose que le taux d'intérêt combiné moyen de la province et de la fiducie d'Ontario Power Generation sera de 5 % pour leur emprunt. Si ce taux devait passer à 6 %, cela entraînerait une hausse de 9 milliards des intérêts à payer par les consommateurs d'électricité, soit une note de 30 milliards de dollars plutôt que de 21 milliards.

Une raison pour laquelle le taux d'intérêt est estimé à 5 % (ce qui est plus élevé que le taux d'emprunt actuel de la province) est qu'Ontario Power Generation ne jouit pas de taux d'emprunt aussi bas que ceux de la province. Si cette dernière se faisait seule emprunteuse, elle pourrait faire épargner environ 4 milliards de dollars aux consommateurs d'électricité en paiement d'intérêts.

Enfin, arrêtons-nous à la structure comptable du Plan. Le report prévu des frais d'électricité des consommateurs exige une structure comptable compliquée, qui est examinée dans le rapport. D'ici 2027-2028, la dette brute de la province s'alourdira d'environ 26 milliards de dollars sans que sa dette nette n'en fasse de même. En effet, la province compte neutraliser cette dette brute dans ses états financiers par la création d'un actif correspondant, qui reviendrait essentiellement à une obligation des consommateurs d'électricité de rembourser les frais reportés plus les intérêts. Si elle ne crée pas cet actif, la province verrait au total 26 milliards de dollars retranchés de son budget pendant 11 ans, puis l'inverse de 2028-2029 à 2045-2046.

Étant donné la nature inédite de la structure de financement proposée, je crois qu'il est important de vérifier que la création de cet actif respecte les principes comptables en vigueur dans le secteur public et n'aura pas de répercussions sur l'excédent ou le déficit budgétaire de la province ni sur sa dette nette. Je recommande donc aux députés provinciaux de faire appel à la vérificatrice générale pour savoir si son bureau approuve le traitement comptable adopté par la province.

Merci! Je répondrai avec plaisir à vos questions.

-- Sous réserve de modifications --

Demandes de la part des médias : Kismet Baun, coordonnatrice des communications
416 254-9232
kbaun@fao-on.org